
Présidence : Pologne

822^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 8 juin 2016

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 13 h 05

Reprise : 15 h 05

Clôture : 15 h 15

2. Président : Ambassadeur A. Bugajski

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas-Union européenne, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Géorgie, la Biélorussie, la Fédération de Russie et la Moldavie ont condamné l'attentat à la bombe du 7 juin 2016 à Istanbul (Turquie) et ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes. La Turquie a remercié le Président et les délégations de leurs condoléances et de leurs marques de solidarité.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (INCLUANT LE RÔLE DE L'OSCE)**

– *M. D. Neculaescu, Directeur général aux affaires stratégiques, Ministère roumain des affaires étrangères*

– *M. G. Rabai, Chef du Département Politique de défense, Ministère hongrois de la défense*

Président

Motion d'ordre : Fédération de Russie, Président

M. D. Neculaescu (FSC.DEL/108/16 OSCE+), M. G. Rabai (FSC.DEL/114/16 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave

de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/109/16/Rev.1), États-Unis d'Amérique, Ukraine (FSC.DEL/111/16), Moldavie (FSC.DEL/113/16), Biélorussie, Fédération de Russie, Royaume-Uni

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/112/16), Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/110/16/rev.1), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 1)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conférence de haut niveau sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, tenue à Berlin les 2 et 3 juin 2016* : Allemagne
- b) *Annonce de la distribution d'un document de réflexion et proposition d'un projet de décision « Document de Vienne Plus » sur les informations concernant les forces militaires (Chapitre I) (FSC.DEL/106/16 OSCE+)* : Allemagne
- c) *Co-rédaction du document de réflexion et proposition d'un projet de décision « Document de Vienne (DV) Plus » sur la communication d'informations sur les mesures prises conformément au DV (FSC.DEL/35/16 OSCE+)* : Slovaquie, Allemagne
- d) *Contribution financière au projet de mise à niveau des installations de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine (SECUP)* : Turquie (annexe 2), Bosnie-Herzégovine, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- e) *Réunion informelle sur les mécanismes d'assistance et les processus par lesquels les partenaires de l'OSCE pour la coopération peuvent demander une assistance au FCS au sujet des projets relatifs aux ALPC/SMC, prévue le 9 juin 2016 (FSC.INF/21/16 OSCE+)* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)

f) *Demande aux délégations d'échanger leurs informations, faits et chiffres, préalablement aux séances plénières du FCS : Autriche, Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 15 juin 2016 à 10 heures, Neuer Saal



822^e séance plénière

Journal n° 828 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/828

8 June 2016

Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

822^e séance plénière

Journal n° 828 du FCS, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TURQUIE

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir d'annoncer que la Turquie a décidé de faire un don de 40 000 euros au projet extrabudgétaire intitulé « Mise à niveau des installations de stockage d'armes légères et de petit calibre et de munitions conventionnelles (SECUP) » en Bosnie-Herzégovine.

Cette contribution viendra s'ajouter aux 40 000 euros qui avaient déjà été mis à disposition par la Turquie pour la phase initiale du projet en 2013.

Cette contribution est destinée à aider à la mise à niveau de l'infrastructure de sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine, réduisant ainsi le risque de prolifération d'armes et de munitions et améliorant les normes en matière de sécurité physique et de gestion des stocks.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci.